

alloué 7,760 francs par an au jardin de botanique, qui s'enrichit tous les jours.

*Hôpital civil.* — C'est dans cet hôpital, entretenu par la municipalité d'Athènes, que les élèves en médecine de troisième et de quatrième année sont obligés de faire leur stage de clinique. Deux professeurs de pathologie et un chirurgien y font des cours théoriques et pratiques. Les étudiants de quatrième année sont chargés de soigner et d'observer les malades, et ils font des rapports. L'Université a alloué à l'Hôpital civil une somme annuelle de 6,000 fr.

*Hôpital des maladies vénériennes.* — Il est sous la direction de professeurs spéciaux de l'Université; les élèves y suivent des cours pratiques pendant la quatrième année de leurs études. En 1876, il est entré 200 femmes dans cet établissement. L'État accorde pour l'entretenir une somme annuelle de 15,070 fr.

*Hôpital pour les maladies des yeux.* — Les élèves en médecine y suivent aussi les cours pratiques sous la direction d'un ophthalmologue distingué, M. Anagnostakis; 720 malades y sont entrés déjà, et y ont subi 148 opérations.

*Maison d'accouchement.* — L'État y dépense annuellement 13,040 fr. On y fait des cours d'accouchement et des cours pratiques, fréquentés principalement par les femmes. En 1875, 22 étudiantes (élèves-filles) suivaient les cours, et 20 ont subi les examens pratiques avec succès. Cet établissement est analogue à la Maternité de Paris.

*Polyclinique ou consultations gratuites.* — Un décret royal du 10 août 1856 a institué à Athènes la clinique civile, tant pour favoriser les exercices pratiques des jeunes docteurs en médecine que pour le traitement des pauvres à domicile. Un professeur de l'École de médecine

